

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Date de la convocation: 14/11/2024

Membres en exercice :  
9

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

**Présents :** Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 8

**Représentés:** Maxime FLAYOL représenté par Thierry VUILLEMOT

Pour: 8

**Excusés:**

Contre: 0

**Absents:** Christine REBOUL

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Thierry VUILLEMOT

### Objet: Constitution de la commission "spéciale" pour la délégation de Service Public du village de vacances - DE\_062\_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement de la DSP du village vacances, il y a lieu de constituer une commission "spéciale".

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est la commission qui ouvre les plis, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres. La CDSP est une commission spéciale, distincte de la Commission d'Appel d'Offres.

Les candidats sont: M. Thibon, T. Vuillemot, P. Flayol, M. Yaguiyan , P.Fesquet

Après délibération et vote à l'unanimité, M. Thibon, T. Vuillemot, P. Flayol, M. Yaguiyan , P.Fesquet sont désignés membres de la CDSP.

Le maire,  
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance  
Thierry VUILLEMOT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Vuillemot', written over a white background.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2024

Date de réception de l'AR: 04/12/2024

048-214800971-DE\_062\_2024-DE

A G E D I

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Date de la convocation: 14/11/2024

Membres en exercice :  
9

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

**Présents :** Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 7

**Représentés:**

Pour: 7

**Excusés:** Nathalie CAUSSE

Contre: 0

**Absents:** Christine REBOUL

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Thierry VUILLEMOT

### Objet: Village de vacances: Achats pour compte d'autrui - DE\_061\_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée que le gestionnaire du village vacances lui a présenté des devis dans le cadre des achats pour compte d'autrui:

- \* 2 lave-vaisselle: 2 x 250€ HT
- \* 4 démodulateurs TNT-Sat: 4 x 80€ HT
- \* 1 démodulateur Fransat: 1 x 80€ HT
- \* 3 télévisions 24 pouces et 1 de 32 pouces: 4 x 100€ HT

\* Soit un total de 1300€ HT

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour les devis présentés ci-dessus.

Le maire,  
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance  
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de réception de l'AR: 25/11/2024

048-214800971-DE\_061\_2024-DE

A G E D I

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Date de la convocation: 14/11/2024

Membres en exercice :  
9

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

**Présents :** Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 7

**Représentés:**

Pour: 7

**Excusés:** Nathalie CAUSSE

Contre: 0

**Absents:** Christine REBOUL

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Thierry VUILLEMOT

### Objet: Admissions en non-valeur budget de l'eau - DE\_060\_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la Trésorerie de Florac a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de l'eau. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Monsieur le maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pas pu aboutir dans les démarches de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 4 788.37€ couvrant la période 2006 à 2020 soit 14 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Florac

Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Florac dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré:

- ADMET en non-valeur les créances communales indiquées ci-dessus

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le maire,  
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance  
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de réception de l'AR: 25/11/2024

048-214800971-DE\_060\_2024-DE

A G E D I

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Date de la convocation: 14/11/2024

Membres en exercice :  
9

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

**Présents :** Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Maxime  
FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry  
VUILLEMOT

Votants: 7

**Représentés:**

Pour: 7

**Excusés:** Nathalie CAUSSE

Contre: 0

**Absents:** Christine REBOUL

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Thierry VUILLEMOT

### Objet: Admissions en non-valeur budget de la commune - DE\_059\_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur la somme de  
1 761.61€, regroupant les années 2008 à 2020.

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des  
communes.

CONSIDERANT que les demandes d'admission en non valeur présentées par le  
comptable relèvent du pouvoir de l'assemblée délibérante.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à ces admissions en non valeur sont prévus  
sur le budget général de la commune.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'admettre en non valeur la créance  
irrecouvrable d'un montant de 1 761.61€ répartis ainsi:

- 2008 : 636.54€
- 2009 : 613.38€
- 2011 : 43.90€
- 2020 : 467.79€

Le maire,  
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance  
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de réception de l'AR: 25/11/2024

048-214800971-DE\_059\_2024-DE

A G E D I

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Date de la convocation: 14/11/2024

Membres en exercice :  
9

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

**Présents :** Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Maxime  
FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry  
VUILLEMOT

Votants: 7

**Représentés:**

Pour: 7

**Excusés:** Nathalie CAUSSE

Contre: 0

**Absents:** Christine REBOUL

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Thierry VUILLEMOT

### Objet: La Biblio du Clocher: suite des achats - DE\_058\_2024

Monsieur le maire présente les 4 devis :

Top Office : 1 350.16€ TTC et 71.10€ TTC

Manutan Collectivités : 238.42€ TTC et 5 072.71€ TTC

But Alès : 858.86€ TTC

Sarl Marla : 253.73€ TTC

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ces 4 devis  
et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,  
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance  
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024

Date de réception de l'AR: 25/11/2024

048-214800971-DE\_058\_2024-DE

A G E D I

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Date de la convocation: 14/11/2024

Membres en exercice : 9  
Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7  
**Présents :** Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 7

**Représentés:**

Pour: 7

**Excusés:** Nathalie CAUSSE

Contre: 0

**Absents:** Christine REBOUL

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Thierry VUILLEMOT

### Objet: Délibération de la décision modificative n°3 - MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2024 - DE\_057\_2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
2151 - 0	Réseaux de voirie	0	5 700
2152 - 0	Installations de voirie	0	-5 700
2151 - 140	Réseaux de voirie	0	3 360
21838 - 0	Autre matériel informatique	0	-3 360
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Le maire,  
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance  
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024  
Date de reception de l'AR: 25/11/2024  
048-214800971-DE\_057\_2024-DE  
A G E D I